

Allemagne : 6 ans de prison pour l'incendie d'une maison de réfugiés, rien pour les agresseurs sexuels du jour de l'An

écrit par Lys | 19 septembre 2016



Absolument abominable. Les violeurs -immigrés, légaux ou pas, uniquement, ont reçu un encouragement de poids ce jour en Allemagne.

Le juge eût été plus honnête de carrément dire aux victimes :
« *vous êtes allemande d'origine, vous êtes femme, appliquez la charia, couvrez-vous et ne sortez plus, vous serez à l'abri.*
«

La société allemande tout entière en est-elle arrivée là ?

Bref, en Allemagne comme en France, même combat des immigrationnistes et islamophiles qui gouvernent en Europe, taper dur sur ceux qui osent dénoncer l'invasion migratoire et encore plus sur ceux qui agissent contre cette invasion, même si les actes sont purement symboliques.

Allemagne : les juges s'adaptent – 6 ans de prison pour l'incendie sans blessé d'un

refuge, rien pour les agresseurs sexuels du jour de l'An

Six ans de prison fermes pour deux Allemands qui ont mis le feu dans le grenier d'un centre de réfugiés qui n'a fait aucun blessé, contre simple admonestation et prison avec sursis pour deux musulmans coupables d'agressions sexuelles le soir du jour de l'An à Cologne : voilà comment la justice allemande s'adapte à l'islam.

Le 12 septembre dernier, un pompier et son ami ont été condamnés à six et cinq ans de prison ferme pour avoir mis le feu à une maison de réfugiés dans l'ouest de l'Allemagne, rapporte le Westdeutsche Allgemeine Zeitung.

Les procureurs de l'État ont reconnu que les deux hommes ne sont pas coupables de tentative d'assassinat, car ils ont mis le feu dans le grenier de l'immeuble où personne ne vivait afin de ne blesser personne.

Sept personnes se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'incendie, mais elles ont été alertées à temps et personne n'a été blessé.

Les procureurs ont fait valoir que le pompier et son ami ont mis le feu pour des raisons xénophobes. Le procès a démontré que les hommes avaient sauvé des photos sur leurs téléphones portables, ce qui implique qu'ils sont des extrémistes de droite, a dit l'accusation.

Lequel procureur n'a rien trouvé de plus grave que d'accuser Hussain A. et Hassan T. de bestialité, en recommandant qu'ils soient immédiatement libérés et condamnés à de légères peines de prison avec sursis alors qu'ils ont été reconnus coupables d'être impliqués dans une frénésie d'agressions sexuelles en masse à Cologne pendant le réveillon du Nouvel An.

Deux des victimes pleuraient au tribunal en décrivant leur calvaire, mais que valent les larmes des Allemandes de souche contre la nouvelle religion immigrationniste.

Les deux musulmans coupables de cette « frénésie d'agressions sexuelles de masse » sont sortis souriants et ont été applaudis à l'extérieur du tribunal, après avoir appris n'avoir reçu que des condamnations avec sursis.

Les deux hommes, un Irakien et un Algérien, sont les premiers des dizaines d'hommes à être jugés pour crimes sexuels. Leurs victimes ont pleuré, au tribunal, et ont décrit leur traumatisme pendant et depuis leur agression. Mais rien n'a ému les juges, qui ne s'attendrissent que sur les victimes musulmanes de ces provocatrices

sexuelles qui ne portaient pas de tenues modestes.

Le juge s'est cependant senti obligé de dire que les deux mahométans ont agi comme des « bêtes » envers leurs victimes. Mais de là à les punir, vous n'y pensez pas !

L'Irakien de 21 ans, connu sous le nom d'Hussain A, a reçu une peine d'emprisonnement avec sursis d'un an. Pour les faits qui ont pu être prouvés avec certitude, il avait violenté une jeune femme, l'avait coincée, puis embrassé de force, avant de la lécher au visage.

« *Nous considérons cela comme une l'agression sexuelle* », a déclaré le juge Gerd Krämer. « *Il a forcé la victime à être embrassée et à être léchée* », et reconnu coupable d'être complice d'une agression sexuelle exécutée par un groupe d'environ 20 hommes.

L'Algérien Hassan T., a été reconnu coupable de complicité d'agression sexuelle en groupe, et de menaces de mort. Il a dit à un homme qui marchait avec deux de ses victimes : « *Donne-moi les filles, tu me donnes les filles – ou tu es mort.* »

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Paz pour Dreuz.info.

« Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons

J'ai violé force Teutonnes.

Que m'avaient-elles fait ? Nulle offense :

Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense

Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :

Car on doit souhaiter selon toute justice

Que le plus coupable périsse.

– Sire migrant, dit le Renard, vous êtes trop bon Roi ;

Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;

Et bien, violez Teutonnes, friponnes, sottè espèce,

Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes Seigneur mahométan

En les violant beaucoup d'honneur.

L'Âne allemand vint à son tour et dit : J'ai souvenance

Qu'en un pré de migrants passant,

Quelque diable aussi me poussant,

J'incendiais ce grenier exsangue.

Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.

A ces mots on cria haro sur le baudet.

Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue

Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,

Ce xénophobe, ce galeux, d'où venait tout leur mal.

Sa peccadille fut jugée un cas pendable.

Brûler le toit du migrant ! quel crime abominable !

Rien que la mort n'était capable

D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.

Selon que vous serez migrant ou misérable,

Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Paz pour [Dreuz.info](http://dreuz.info).

Sources :

thelocal.de

dailymail.co.uk

http://www.dreuz.info/2016/09/18/Allemagne-les-juges-sadapent-6-ans-de-prison-pour-lincendie-sans-blesse-dun-refuge-rien-pour-les-agresseurs-sexuels-du-jour-de-lan/?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+drzz%2FPxvu+%28Dreuz%29